

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le résultat du second tour de scrutin, où, comme au premier, chaque parti prétend avoir obtenu l'avantage, a ranimé des discussions oiseuses. Il est inutile, ce nous semble, de chercher une signification politique aux dernières élections, puisque la moitié au moins des électeurs s'est abstenue dans toute la France. Un seul résultat nous paraît clair et certain. Le suffrage universel est jugé par lui-même; la loi autoritaire du nombre se détruit peu à peu par ses propres résultats. Si le nombre des votants continue de décroître dans la même proportion, il arrivera que la minorité, au nom même du suffrage universel, s'imposera toujours à la majorité. Ce sera le suffrage universel renversé. L'absurdité des conséquences démontrera alors l'inanité du principe.

Les doctrinaires du suffrage universel n'ont d'autre ressource que de s'en prendre à ceux qui s'abstiennent. Mais à qui la faute? N'est-ce point d'abord au principe lui-même? On ne peut pas blâmer absolument les abstentions. Le pays est fatigué de voter. Dix fois en quinze mois il a dû aller au scrutin. Le bon sens public commence à comprendre que le système électif n'est pas un mode normal de gouvernement. Il n'y a pas que des indifférents parmi les déserteurs du scrutin; beaucoup s'abstiennent par principe ou par découragement. Jusqu'ici l'expérience du suffrage universel n'est pas en faveur du système. Le même suffrage universel fait et défait les mêmes gouvernements, choisit et révoque les mêmes hommes. Il est aussi impropre à fonder un gouvernement qu'à le conserver. Napoléon III, le représentant le plus direct du suffrage universel, est tombé six mois après le plébiscite. Aucun candidat aux élections n'est assuré d'être élu avec les titres les plus réels, ni aucun mandataire du peuple d'être conservé malgré ses services.

LE MANDAT IMPÉRATIF.

Le peuple est souverain; il a le droit de commander, et il veut être obéi; jusqu'ici ses représentants ont été ses maîtres et non ses humbles serviteurs; désormais, le « mandat impératif » lui garantira leur obéissance.

Telle est la thèse soutenue aujourd'hui par le parti radical.

Cherchons ce qu'elle vaut.

Et d'abord, qu'est-ce que le mandat impératif? C'est un engagement imposé à tout candidat à la députation, au conseil général ou au conseil municipal, de vouloir tout ce que veut le peuple, de le vouloir aussi longtemps et de la manière que le peuple le veut, de consulter le peuple, lorsque celui-ci n'a pas exprimé ses intentions, de donner sa démission, ou de la retirer, s'il l'a donnée, lorsque telle est la volonté du peuple, en un mot de se conformer dans toute sa conduite aux ordres du peuple.

Voilà en quoi consiste le mandat impératif.

Mais de quel peuple s'agit-il?

Du peuple des clubs, des réunions publiques et des comités de toute catégorie, en présence des

quels les candidats vont faire leur profession de foi, subir un examen et promettre obéissance.

C'est là, en effet, le seul peuple qui puisse exprimer sa volonté autrement que par son vote.

Dans ces clubs, dans ces réunions publiques, on ne rencontre presque point de savants, presque point de capitalistes, ni de gros propriétaires, point de prêtres, point de soldats, point d'instituteurs.

Les cultivateurs et les autres travailleurs de la campagne, qui forment plus de la moitié de la population, ne s'y trouvent que très-rarement et en petit nombre, puisque ces assemblées ne se tiennent régulièrement que dans les villes.

Le « peuple » dont la presse radicale parle tant, et dont les candidats doivent venir prendre les ordres, se compose donc presque exclusivement des ouvriers des villes.

Ces derniers forment une partie respectable de la nation française; mais ce n'est, ni la plus nombreuse, ni la plus instruite, ni la plus morale.

De plus, tous les ouvriers des villes ne fréquentent pas les clubs; il en est bon nombre, grâce à Dieu, qui préfèrent les joies paisibles du foyer aux agitations des réunions publiques, et qui aiment mieux passer leurs moments de loisir avec leurs femmes et leurs enfants qu'avec les énergumènes toujours si nombreux dans ces assemblées.

Ce qui reste pour former « le peuple » que la presse radicale se glorifie de servir — peuple que nous aimons aussi ardemment qu'elle, mais plus sagement — est donc la partie la plus infime de la nation, la plus tapageuse assurément, mais de beaucoup la moins nombreuse.

Voyez, en effet, de quoi se composent ordinairement ces clubs et ces comités si chers à la démagogie?

A la tête vous trouvez des ouvriers qui ne travaillent plus, ou qui n'ont jamais travaillé; des écrivains ambitieux de pouvoir et de popularité; des déclassés appartenant à toutes conditions, qui prétendent renverser la société à leur profit.

Pour la plupart, ils n'ont point de famille et vivent dans le désordre, témoins les chefs de la Commune; quelques-uns ont étudié, mais le plus grand nombre ne sait que ce qu'il a appris dans les discussions entamées après boire.

Voilà les chefs; ce sont les dupeurs. Les autres sont les dupes.

Parmi ces derniers, les uns s'imaginent naïvement qu'en votant pour des hommes qui promettent de leur obéir, comme Rochefort et Gambetta, ils vont faire le bonheur de la France, et leur propre bonheur en particulier.

Les autres sont des envieux, de mauvais citoyens qui voient, dans toute révolution, le moyen de toucher un salaire sans avoir travaillé, et de festiver pendant quelques jours aux frais de l'État.

Un homme qui se respecte n'ira jamais jurer obéissance à un tel peuple; d'ailleurs sa conscience le lui interdit, car il n'est pas de crimes que ces clubs ou comités ne puissent un jour exiger de lui.

Par conséquent, la théorie du mandat impératif, tel que la presse radicale le comprend, aurait pour résultat, si elle était mise en pratique, de

peupler nos assemblées d'hommes sans caractère, sans dignité, sans respect pour eux-mêmes ni pour autrui. Ce seraient des assemblées d'esclaves qui, après quelques mois de troubles et de licence, nous ramèneraient infailliblement un despote.

DE TRÉON.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE
de l'Écho saumurois.

Paris, le 18 octobre 1871.

En vain nous avons supplié, en vain tous les organes de la presse libérale et conservatrice ont demandé aux électeurs d'abandonner leur coupable indifférence, les électeurs se sont montrés encore moins empressés au second tour de scrutin qu'au premier, et les radicaux ont eu proportionnellement plus de succès au ballottage qu'au premier tour. En somme les résultats de dimanche ne modifient pas sensiblement le caractère général des élections, tel qu'il s'était manifesté huit jours auparavant.

Le bruit a couru hier à Paris, comme nous l'avons signalé, que les troubles avaient éclaté en Corse. Ce bruit est démenti; mais toutefois, en vue d'événements qui pourraient se produire, des renforts militaires ont été envoyés à Ajaccio et une escadre a reçu l'ordre d'aller croiser dans les eaux de cette île. Cependant, le prince Napoléon qui avait demandé l'autorisation de traverser la France pour se rendre à Ajaccio a reçu ses passeports. Mais on a fait savoir au prince qu'à la première équivoque de conduite on agirait avec sévérité. Aussi bien, c'est M. Charles Ferry, le préfet de Saône-et-Loire, qui prend la préfecture de la Corse.

Il est bien probable que, quelle que soit son envie de faire parler de lui, le prince Napoléon ne se jettera dans aucune aventure. Il ne saurait rêver de renouveler le départ de l'île d'Elbe et le débarquement au golfe de Juan. Il ne saurait rêver non plus la souveraineté de la Corse; car si Ajaccio l'a nommé conseiller général, il aurait trouvé dans plusieurs parties de l'île une répulsion complète.

On parle en ce moment de la première séance tenue par la commission des grâces. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, nous croyons qu'elle n'a statué jusqu'à présent sur aucun des pourvois qui lui ont été présentés. D'après la *Gazette des Tribunaux*, le Président de la République se serait prononcé dans le sens de l'indulgence; mais on prête tant de choses à M. Thiers, à la commission de permanence, à la commission des grâces; on fait tant et si bien parler les gens, que nous sommes autorisés à la méfiance, et que nous attendons de plus amples informations.

M. Jules Mottu est enfin parvenu à réaliser son rêve. Après de longs labeurs il a enfin mis au jour le *Radical*, qui en est à son six ou septième numéro environ. Inutile de dire que le *Radical* est un Sinaï d'où tous ces prophètes parlent infailliblement au genre humain.

Il est possible assurément que le genre humain... de Paris prête l'oreille aux petites déclamations de ces Messieurs; mais nous croyons, néanmoins, et jusqu'à plus ample informé, qu'il

faudra, pour opérer cette conversion universelle, d'autres plumes que celle du fondateur et celle du docteur Robinet, un vrai nom prédestiné. On prétend, mais ce sont évidemment de mauvaises langues qui ont mis ce bruit-là en circulation, que cette création est un mauvais tour joué à M. Mottu par quelques frères et amis que son influence rendait jaloux. Il s'était contenté d'agir, laissant les autres parler, et il passait pour une sorte de docteur ès-sciences ultra-sociale; mais après la lourde et creuse dissertation sur le suffrage universel dont il a cru devoir orner son premier numéro, il doit s'attendre à descendre de son piédestal. Le pauvre homme n'a pas même le talent du lieu commun. Il est vrai que c'est à Paris surtout qu'il faut chercher l'application du proverbe latin : *infinitus... numerus*.

Il est décidément bien avéré que le général de Nansouty sera traduit devant un conseil de guerre pour la lettre qu'il a écrite au *Soir*. Venant après celle du général Cremer, de la plus rare inconvenance, cette lettre devait être déferée à la justice militaire.

Est-il croyable qu'un général qui, comme il nous l'apprend lui-même, compte trente-cinq années de service, et qui, par conséquent, plus que tout autre, doit avoir le respect de la discipline, ose parler dans les termes les plus injurieux des membres de la commission de révision des grades? Peut-on tolérer qu'il parle des *scandales qui ont illustré le gouvernement de M. Thiers*, et qu'il se permette d'ajouter qu'il ne donne pas six mois d'existence à un pareil régime? En vérité, quand on lit de pareilles choses, écrites par un général, on se demande, comme le fait le *Temps*, si nous sommes en France, ou bien en Espagne ou au Mexique, dans un pays enfin de prononciamientos militaires. Nous tomberons bientôt, si l'on n'y prend garde, à ce dernier état de décadence, où l'abaissement d'un peuple devient irrémédiable et l'anarchie l'état normal.

Nous lisons, en outre, dans une correspondance de Tarbes, adressée à la *Gironde*, que dans un banquet de sous-officiers d'un ancien régiment de la garde, des cris nombreux de : *Vive l'empereur ! Vive l'impératrice ! Vive Napoléon IV !* se sont fait entendre pendant plus d'une heure à quelques pas de la Préfecture, au grand scandale de la population civile. Nous ne savons si cette nouvelle est exacte; en tout cas, elle appelle une de ces enquêtes sérieuses dont parlait dernièrement le *Journal officiel*. Il ne faut pas que de tels faits puissent se produire sans une répression sévère, et nous croyons qu'il est grand temps d'aviser.

Espérons que l'enquête sur les faits de Tarbes sera faite et rigoureusement faite, car le ministre de l'intérieur l'a dit excellemment dans sa récente circulaire : « La forme actuelle du gouvernement de la France exige plus que toute autre le respect absolu de la loi. »

Il paraît que la Prusse ne dort pas sur ses lauriers, car les faits divers de la *Gazette de Cologne* nous apprennent que l'artillerie prussienne fait merveille. On expérimente journellement des pièces d'artillerie dont les résultats sont des plus

satisfaisants : ainsi les pièces dites de six atteignent leur but à 4.000 pas de distance.

On télégraphie de Constantinople, 12, au *Pester-Lloyd*, sous toutes réserves : Je vous apprend que le bruit court ici que le Sultan veut donner une constitution au pays et convoquer un parlement national.

Voici la lettre du général Nansouty, dont il est parlé dans notre correspondance :

A Monsieur Watcher, rédacteur du journal le *Soir*.

Monsieur le Rédacteur,

Dans un article intitulé : *Le général de Nansouty*, vous dites que la commission de la révision des grades ne juge pas, mais qu'elle exécute. Votre article est trop court. Puisque dans toute circonstance vous vous dites le défenseur des intérêts de l'armée, il vous appartient de dénoncer à l'opinion, à l'armée, au pays, une scandaleuse violation des lois et des règlements en vigueur.

Comment ! voici un officier général qui reçoit une lettre de mise en non-activité pour retrait d'emploi (position non prévue pour les généraux), par laquelle le ministre de la guerre l'informe que la commission de révision des grades en a décidé ainsi ; et ce même ministre, empêtré dans tous les détails de son administration, ne se donne même pas la peine de faire connaître à l'officier général les motifs de cette disgrâce illégale. On donne des juges à Rossel et à Lullier ; on en refuse aux généraux Michel et Nansouty !

Mais dans quel temps vivons-nous ? Et qui nous garantit donc à tous la propriété de notre grade ? Comment ! il appartiendra désormais à des propriétaires, des industriels, des commerçants réunis en commission de détacher de l'armée des officiers généraux qui ont servi le pays pendant trente-cinq ans, et cela sans même les avoir entendus ! Croyez-moi, il ne faut pas donner six mois d'existence à un pareil régime. Le fait que vous avez signalé est le plus scandaleux de tous ceux qui ont déjà illustré le gouvernement de M. Thiers.

Général CH. DE NANSOUTY.

Le *Journal officiel* publiera ces jours-ci le texte de la convention passée avec le bey de Tunis, et aux termes de laquelle l'entrée du territoire tunisien nous est permise pour poursuivre les insurgés arabes qui s'y réfugieront. Une dépêche reçue au ministère de l'intérieur fait connaître qu'en apprenant la signature de cette convention, les tribus qui s'étaient réfugiées sur le territoire tunisien ont déposé les armes et demandé l'aman, c'est-à-dire la paix. La question tunisienne est donc complètement aplaniée.

Il n'est pas exact, comme l'affirment les journaux, qu'aucune décision ait été prise à Berlin au sujet du choix définitif d'un ambassadeur en France. Il est bien probable que c'est décidément M. d'Arnim qui sera investi de ces fonctions.

Les versions les plus contradictoires circulent au sujet de la commission des grâces. D'après les uns, le système indulgent prévaudrait ; suivant d'autres, les arrêts prononcés seraient exécutés rigoureusement pour la plus grande partie. Le général de Cisse aurait déclaré que si Rossel n'était pas fusillé il donnerait sa démission. Dans l'opinion du général, une commutation produirait dans l'armée la plus fâcheuse impression, et la discipline en serait profondément atteinte. M. Thiers incline à la commiseration.

Nous lisons dans la *France* :

« Il circule depuis quelques jours une nouvelle diplomatique à peine moins étrange que celle de la nomination de M. Jules Ferry à la légation de Washington.

« On prononce le nom de M. Ernest Picard pour remplacer M. de Choiseul comme ministre de France en Italie.

« Que ce soit une fausse rumeur ou un ballon d'essai, l'accueil fait par l'opinion publique à cet « on dit » doit avertir le gouvernement de la manière dont serait vu et jugé le choix d'un tel représentant. »

M. Picard, ministre de l'intérieur, a dû quitter son portefeuille par suite des votes redoublés

d'improbation que lui infligea la Chambre. Nommé gouverneur de la Banque, il dut résigner ses fonctions avant même de les avoir occupées, en raison du scandale que produisit sa nomination. Et c'est pourvu de ce double échec que M. Picard prétendrait entrer de plain-pied dans la diplomatie ! Nous n'en croyons rien. Ou plutôt, si nous devons malheureusement tout croire de M. Picard et de M. Thiers, nous avons la confiance que les diplomates ne seront pas moins susceptibles que le conseil de la Banque, et se donneront l'honneur de ne vouloir pas être les collègues de M. Ernest Picard.

LA LIBRAIRIE EN L'AN LXXX DE LA LIBERTÉ.

M. Ph. Guignard s'élève dans l'*Univers* contre le commerce de livres infâmes que l'on réédite illustrés depuis quelques années, et il ajoute :

« Paris envoie cette semaine à la province et à l'étranger, l'*Histoire des libertins et des libertines de tous les temps et de tous les pays*.

« Pour exciter l'appétit du lecteur, le prospectus représente Priape enguirlandé, entouré d'une ronde où libertins et libertines de la France et de l'Inde célèbrent par leurs contorsions le dieu infâme.

« Voilà, Français, où l'on vous croit descendus. On n'espère plus vous intéresser par la peinture d'une passion qui trouve quelque excuse dans sa violence même ; on ne flatte plus que la bête, et l'on ne s'adresse plus qu'à la perversion des sens.

« Méritons-nous cette terrible parole des Saintes-Ecritures : *Homo, cum in honore esset, non intellexit : comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis !*

« L'homme n'a pas compris sa dignité ; il s'est dégradé jusqu'à se faire semblable à l'animal dépourvu d'intelligence. »

Est-ce assez d'infamie, et est-ce là une liberté, que l'on doive permettre dans un pays civilisé ? Voilà un des mille fruits empoisonnés de la libre-pensée ! Son code de morale permet cela ; et il y a des fous qui entendent tirer de cette fange les éléments de notre régénération ! Oui, une régénération à la turque !

C. M.

LE SIÈCLE.

Le *Journal officiel* avait parlé dans sa note sur les élections du « parti le plus remuant... à qui le pays doit ses malheurs. » Voici une appréciation de M. Louis Jourdan, digne de la haine stupide du journal stipendié au 4 septembre. « Un parti non moins remuant et plus dangereux peut-être (le bon apôtre ! il n'en est pas sûr), n'est-ce pas le parti qui fait la guerre à toutes nos institutions et veut remplacer le *Code civil* par le *Syllabus* ! » A ce point de vue, ce sont les cléricaux qui, à la place des communeux, devraient occuper les pontons, en attendant la Nouvelle-Calédonie !

C. M.

M. Louis Veillot fait paraître en ce moment chez M. V. Palmé, rue de Grenelle-St-Germain, 25, deux volumes, intitulés : *Paris pendant les deux sièges*, les articles publiés par lui à cette époque dans l'*Univers*. Les journaux font de cette publication des éloges dont seraient étonnés ceux de nos compatriotes qui, n'ayant jamais lu M. Veillot que défigurés par leur journal, le jugent comme sait juger le *Siècle*.

Citons les lignes suivantes empruntées à la page 110 du premier volume ; elles ont été écrites le 6 décembre :

« Nous avons dit, et nous redisons, et Dieu sait si cette parole nous coûte, qu'il faut obéir aux hommes du pouvoir en tout ce qu'ils demandent de juste. Ce qu'ils peuvent demander de juste, c'est le dernier sacrifice. Que Paris leur doive de se montrer digne de la France en conquérant au moins la mort : la postérité les absoudra.

« Mais ils ne sont sortis de leurs tavernes de conspiration que pour donner à la Prusse l'Alsace et la Lorraine, et lui assurer dans un temps prochain l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande et le Danemarck. Qui pardonnera jamais à leur mémoire ?

« Quant à nous, qui verrons ce malheur incomparable, nous qui verrons s'engouffrer dans la honte, par leurs mains, le dernier grand peuple catholique, qu'ils nous envoient les gens de

la Villette ! Nous aimons mieux la mort que de ne pas leur jeter la malédiction d'un cœur français. »

C. M.

M. Testelin, ami de M. Delescluze, candidat de M. Thiers, recommandé par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, avait répandu, à la veille des élections, des calomnies injurieuses contre M. Brame. Celui-ci s'en étant défendu a été conduit à dire qu'à Corbie M. Testelin « avait échangé l'écharpe de commissaire-général contre le brassard d'infirmier, pour se soustraire au danger. » M. Testelin a riposté par un démenti, et, pour l'appuyer, il a envoyé un cartel et deux témoins à M. Jules Brame. C'est un excellent moyen d'étouffer la lumière. Mais M. Brame ne s'y est pas laissé prendre ; il vent déferer les faits au conseil général du Nord et aux tribunaux, et n'entend se mettre à la disposition de M. Testelin que quand leur verdict aura été rendu.

M. Testelin professe cette opinion : que le duelliste est le plus brave des hommes. Le contraire est bien souvent la vérité ; et en définitive le duel, reste de barbarie, à l'usage des hommes de progrès, ne prouve absolument rien et ne peut remédier à rien.

L'ex-général gambettiste Cremer, coupable d'avoir violé sa parole d'honneur, furieux d'être rendu à son grade de chef d'escadrons par la commission de révision, se démet de ce grade, par une insolente lettre au ministre de la guerre. Il paraît qu'il estime avoir fait un acte méritoire en manquant à un engagement de cette sorte.

Quelle morale, grand Dieu !

Une correspondance de Londres rapporte que le « comité directeur » de l'Internationale vient de se reconstituer. Plusieurs mutations ont eu lieu. Certains membres, suspects de modérantisme envers la société et de tolérance envers Dieu, ont été éliminés. Parmi les nouveaux élus figurent : le général Wroblewski, l'un des chefs de l'insurrection du 18 mars, et le citoyen Theisz, directeur des postes sous la Commune. Le premier est chargé des forces militaires, le second de la direction financière de l'association. Vu la difficulté des « rentrées », ce dernier poste ressemble beaucoup à une sinécure ; mais, comme dit Karl Marx, l'apôtre conciliateur : « A défaut d'argent, nous avons du plomb. »

Le *Pays* publie comme une curiosité — et c'en est une — la lettre suivante que son rédacteur en chef reçut de M. Cremer, aux temps peu lointains où M. Crémier était non moins ardent impérialiste qu'il est aujourd'hui passionné républicain.

ARMÉE DE PARIS.

1^{re} division. — 2^e brigade.

Paris, le 1^{er} février 1870.

« En vous envoyant le petit mot ci-joint, voulez-vous me permettre d'être l'interprète de bon nombre d'officiers pour vous remercier de la vigueur avec laquelle vous défendez l'empire et l'armée.

« Maintes fois vous avez exposé votre vie pour notre cause. Aujourd'hui, nous sommes personnellement attaqués par... j'allais dire ces messieurs de la *Marseillaise* et autres pamphlets *ejusdem farinae*.

« Faites donc aussi une tribune militaire, et, demain, si vous voulez, nous serons cinq cents, officiers, sous-officiers et soldats à nous inscrire chez vous pour répondre par la plume et l'épée à tous ces saltimbanques de lettres, à tous ces échappés d'ateliers de boulet.

« Nous en avons assez, et il est temps que les honnêtes gens se montrent et prouvent que la bravoure n'est pas du côté de l'insolence et de la mauvaise foi.

« Souffrez que, sans avoir l'honneur de vous connaître, je me dise, pour mon compte et celui de bien d'autres de mes collègues, tout à vous de cœur et d'épée.

« Signé : CREMER,

« Capitaine d'état-major,

« Aide-de-camp du général Clinchant,

« 208, rue de Grenelle. »

Nous avons laissé passer, il y a quelques jours, dit l'*Univers*, un article de M. de la Bédollière

dans le *National* contre les « frères ignorants. » On nous le signale, nous y revenons.

Il s'agit pour la millième fois de l'immoralité de ces vénérables instituteurs. M. de la Bédollière parle bien haut du scandale de certains procès intentés contre eux !

« N'est-il pas temps, s'écrie-t-il, d'en finir avec la pieuse et chaste cohorte qui a voulu trop longtemps accaparer l'éducation de la jeunesse et qui s'est souillée par tant d'ignominies ?

« Les adversaires de l'instruction publique disent que ces ignominies sont exceptionnelles, que les Ricarius sont rares comme les Delacolonge, les Maingrat et les Contrafatto.

« Ils prétendent que le frère Léotade, mort au bain, avait été injustement condamné.

« Toutes ces dénégations tombent devant les arrêts formels. »

Allons tout de suite au fait.

Combien y a-t-il d'exemples de scandale, combien de condamnations ? Depuis trente ans que les Frères sont particulièrement en proie aux attaques de la presse, la calomnie vit de l'éternelle histoire du frère Léotade. M. de la Bédollière cite trois ou quatre autres noms ; il a sans doute bien compté. Mettons-en dix, mettons-en vingt, mettons-en cent ! Qu'est-ce que cela en l'espace d'un quart de siècle sur trente-cinq ou quarante mille religieux des diverses congrégations enseignantes ?

M. de la Bédollière allègue des arrêts formels. Encore une fois, combien y en a-t-il ? Nous avons des chiffres positifs à lui opposer.

Depuis 1867, il est d'usage de publier, dans le *compte-rendu de l'administration de la justice criminelle*, un tableau comparatif des crimes et des délits pour les instituteurs congréganistes et laïques.

En 1867, nous trouvons deux condamnations à l'emprisonnement de plus d'un an, ou à la réclusion, au compte des instituteurs congréganistes ; dix-sept condamnations à la même peine, et cinq aux travaux forcés pour les instituteurs laïques (*Compte-rendu*, etc., p. 41).

En 1868, trois instituteurs congréganistes et 17 laïques sont condamnés à l'emprisonnement ; 4 laïques et 1 congréganiste aux travaux forcés. (*Compte-rendu*, p. 41.)

En 1869, les condamnations à l'emprisonnement sont au nombre de 19 pour les instituteurs laïques, et de 3 pour les congréganistes ; plus 3 condamnations d'instituteurs congréganistes aux travaux forcés. (*Compte-rendu*, p. 41.)

Le volume de l'année 1869 est le dernier paru.

Ainsi, en l'espace de 3 ans, il n'existe que 4 condamnations infamantes, 8 autres, plus ou moins graves, à la charge des instituteurs congréganistes. Le bilan officiel de l'immoralité de ces instituteurs, tous corrupteurs ou corrompus, au dire de leurs ennemis, se chiffre par 12 condamnations en 3 ans ! Sur trente-cinq ou quarante mille instituteurs congréganistes, 12 ont été coupables !

Voilà donc à quoi se réduisent les « arrêts formels » de M. de la Bédollière ! Les voilà tous ! La statistique criminelle des greffes porte 12 condamnations en 3 ans pour toute la France ; les registres d'érou constatent la présence, en 1869, de 7 instituteurs congréganistes détenus depuis plusieurs années dans les maisons centrales de Poissy, Melun, Fontevault, Clairvaux, Gaillon, Beaulieu, à la suite de condamnations pour affaires de mœurs. Tels sont les chiffres.

En dehors de ces chiffres judiciaires, les seuls vrais, tout le reste n'est que mensonge et calomnie.

Ce serait déjà trop sans doute qu'un seul instituteur religieux ait pu faillir gravement à sa vocation, à ses devoirs, à son honneur ; mais, en vérité, quelques chutes isolées méritent-elles tout le bruit qu'on en a fait ? N'y a-t-il pas autant d'imprudences que d'injustices à faire retomber sur tous les fautes de quelques-uns, à crier sans cesse contre l'immoralité des instituteurs congréganistes, à vilipender, pour deux ou trois faits déplorables, toute une institution d'hommes aussi vertueux que zélés ?

Mais, pour un qui a la faiblesse de tomber, combien restent debout ! Quelle force admirable dans ceux-ci ; quelle haute vertu pour résister à la cause commune de tant de chutes ! Que de belles vies consacrées à tous les dévouements, et qui ne défont jamais au bien !

Certes, il ne se peut pas d'accusation plus cruelle au cœur de ces hommes humbles et chastes, qui ont voué leur esprit avec leur cœur au travail, au sacrifice, à la vertu. Leurs pires ennemis sont ceux qui les frappent à cet endroit sensible. L'honneur du soldat est son courage; l'honneur du prêtre et du religieux est sa chasteté.

On les connaît du reste, ces impitoyables gardiens de la morale, ces purs pharisiens qui passent leur vie à déclamer sur la vertu et à rougir des vices d'autrui. On en a vu de ces vertueux dénonciateurs de l'immoralité cléricale finir honnêtement en cour d'assises avec le stigmate de l'adultère.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Par décrets insérés au *Journal officiel*, sont nommés :

M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent à Paris, à l'évêché de Limoges, en remplacement de Mgr Fruchaud, nommé à l'archevêché de Tours ;

M. l'abbé Nouvel, de l'ordre des Bénédictins de la Pierre-qui-Vire, ancien vicaire-général de Rennes, à l'évêché de Quimper, vacant par la mort de Mgr Sergent.

M. l'abbé Richard, ancien vicaire-général de Nantes, à l'évêché de Belley, en remplacement de Mgr Langalène, nommé à l'archevêché d'Auch.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner que les troupes d'infanterie seront exercées désormais à la manœuvre du canon.

Dans toutes les garnisons d'infanterie où il y a de l'artillerie possédant du matériel de campagne ou du matériel de siège, on s'attachera, dit le *Gaulois*, à habituer immédiatement les hommes à la manœuvre du canon, et de préférence à celle du canon de campagne.

Une vente des plus singulières va très-prochainement avoir lieu.

Cette des éclats d'obus ramassés à Paris et aux environs pendant les deux sièges, et aux alentours de la capsulerie de Saint-Maur.

Malgré le bas prix du vieux fer, on estime qu'il y en a là pour trente-cinq mille francs.

Qu'est devenu le citoyen Raspail ?

Il y a deux ans, ce vieillard, le grand lama du camp, était un des oracles de la démocratie.

On sait qu'il n'est pas mort, et un silence de sépulture s'est fait autour de son nom.

Pendant la guerre, à la vérité, sa belle résidence d'Arcueil-Cachan, un séjour de prince, a été saccagée par les mobiles et par les Prussiens; pendant la Commune elle a été pulvérisée.

Voilà tout ce qu'on savait.

Il reste à ajouter que le vieillard, profondément désabusé des hommes et des choses, cloué sur un fauteuil à la Voltaire par l'âge et par la maladie, s'amuse toute la journée à jouer au billard.

Et voilà ce que deviennent tôt ou tard les bouteilleurs révolutionnaires !

Une lettre particulière annonce la mort sur les pontons de Brest du communal Trohel, un révolutionnaire des plus exaltés. C'est ce Trohel qui présidait le *club Séverin* lorsque, dans sa séance du 13 mai, il vota les mémorables résolutions suivantes :

1° Fermeture immédiate de tous les ateliers autres que ceux concernant la défense ;

2° Arrestation de toutes les femmes ayant appartenu à la police, pour être mises devant nos bataillons ;

3° Somme le gouvernement de Versailles d'avoir à rendre Blanqui dans les quarante-huit heures, sous peine de voir l'archevêque de Paris immédiatement fusillé ;

4° Saisir dans tous les quartiers à la fois tous les réfractaires, pour les envoyer les premiers au feu.

Le citoyen Trohel, au moment de mourir, a demandé un prêtre pour se confesser.

Que vont dire les frères et amis ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

On nous annonce qu'une convention importante vient d'être signée entre la compagnie de Poitiers-Saumur et celle de la Vendée.

Cette convention porterait sur trois points et serait prochainement soumise aux actionnaires des deux compagnies : 1° la compagnie de la Vendée se chargerait, dans des conditions très-modérées, de l'exploitation de la ligne Poitiers-Saumur, ce qui dispenserait cette dernière de la construction d'un matériel roulant spécial ; 2° la compagnie de la Vendée garantirait les obligations de la ligne Poitiers-Saumur ; 3° les deux compagnies réunies demanderaient la concession de la ligne de Saumur au Mans, qu'elles construiraient et exploiteraient en commun.

On nous annonce également que l'entrepreneur de la ligne de Poitiers n'attend plus que le décret déclaratif d'utilité publique pour commencer ses expropriations. Qu'attend donc l'administration centrale pour publier ce décret ?

M. le Préfet de l'Isère vient de réduire à néant une délibération du conseil municipal de Grenoble, qui avait décidé la fermeture des écoles religieuses tenues en cette ville, et cela, comme toujours, par un feint amour pour la liberté de conscience, mais en réalité pour donner satisfaction aux gens sans conscience.

Nous applaudissons à l'arrêt de ce magistrat, et, avec neuf cents de nos concitoyens, nous demandons que M. le Préfet de Maine-et-Loire agisse d'une manière analogue à l'égard de la délibération du conseil municipal de Saumur, qui, dans le même sentiment que celui de Grenoble, a supprimé toute allocation aux Frères de la Doctrine chrétienne et voté la fermeture de l'école des Sœurs de Saint-André.

Nos conseillers municipaux sont de forts libéraux.

L'ACTION RÉPUBLICAINE A SAUMUR.

2^e ARTICLE.

La République, par sa nature essentielle, place tous les citoyens sous le contrôle les uns des autres ; elle fait à tour de rôle, et à tous les degrés de la société, passer une part du pouvoir à chacun, parce que chacun a une part des mêmes devoirs. — Comprenez-vous cela ? (*Patriote d'Angers*, 8 oct.)

Je crois le comprendre. Il s'agit de la liberté de contrôle, et j'en use. Le républicanisme éprouvé de nos gouvernants communaux me répond du plaisir avec lequel ils acceptent ce contrôle, depuis si longtemps sollicité par eux.

Après avoir vu de quelle manière on avait traité la liberté religieuse et la liberté d'enseignement, voyons quel sort on réserve à la charité publique et quel respect à la volonté des contribuables.

Et d'abord, sans entrer dans la mêlée des chiffres, précisons bien la question.

1° Dans notre Hospice général, les vieillards sont-ils bien soignés ? Oui.

Peuvent-ils être mieux soignés ? Non.

Voilà ce que personne ne nie. Impossible à vous d'établir le contraire.

2° Le système que vous rêvez à la place est-il sérieux ? est-il praticable ? est-il économique ? Non, mille fois non.

Avec le bon sens et très-peu de chiffres, voilà ce qu'il est malheureusement trop facile de vous prouver. Là est toute la question.

Avant d'arriver à la démonstration, faisons un peu l'historique de la question.

Vous êtes entrés dans la voie des économies, et vous avez eu raison ; mais, en appliquant vos réductions à la vieillesse infirme, vous avez eu tort. Comment ! imprégnés comme vous l'êtes des parfums généreux de la démocratie, vous ne comprenez pas que la vieillesse est la portion la plus sacrée du peuple souverain, la dernière à laquelle il soit permis d'appliquer une réduction, et celle, au contraire, pour laquelle il faut s'imposer les extrêmes sacrifices ! Et c'est à la fin d'une année calamiteuse entre toutes, pendant laquelle les deuils et les désastres ont jeté la gêne ou la misère au foyer de l'ouvrier, que vous venez, détournant nos deniers de leur légitime emploi, enlever, par la suppression de 3,000 fr., dix pensions à nos vieillards. Allons donc ! Ou vous êtes démo-

crates ou vous ne l'êtes pas. Si vous ne l'êtes pas, ne dites pas que vous l'êtes, et ôtez-vous de là. Si vous l'êtes, faites donc de la démocratie, et, après avoir appelé l'ouvrier quand il est jeune, ne l'abandonnez pas quand il est vieux.

Et pendant ce temps-là, Messieurs, suiviez-vous partout cette extrême et rigoureuse voie d'économie ? N'est-ce pas alors qu'étaient appliqués à la porte de notre cimetière ces deux affreux *bonshommes* que les morts ne réclamaient point d'urgence, le goût pas plus et l'art encore moins : — le goût qui ne s'accommodera jamais de ces vieux faucheurs ayant l'air de partir pour la chasse avec leur faux sur l'épaule et leur tirelire à la main, — l'art qui repoussera toujours cet étrange composite : deux vieux Saturnes avec leur sablier, à la porte d'un cimetière catholique ; — au second plan, des étoiles enguirlandées de grappes d'immortelles ou de raisin (on n'a jamais pu savoir) ; enfin, se dissimulant sur le tout, une croix minuscule qui semble avoir obtenu une concession péniblement octroyée. Que, si des raisons plus ou moins graves s'imposant à vous pour occuper le ciseau de l'artiste, vous eussiez appliqué son talent, comme on l'a fait ailleurs, à une colonne commémorative en l'honneur de nos glorieux blessés et de nos pauvres mobiles décédés à Saumur, c'eût été là un acte religieux et patriotique dont on vous aurait su gré.

Mais passons ; cette parenthèse un peu longue trouvera sa justification dans son utilité.

Supprimer 3,000 fr., c'était donc un tort impardonnable. Que dire de la suppression totale des 28,000 fr. ? Quand un acte pareil n'a pour mobile que les puériles satisfactions de l'amour-propre, il n'est ni sérieux, ni raisonnable, ni juste. Et ce mobile, hélas ! remplit à lui seul toute votre argumentation ; la voici : A notre suppression de 3,000 fr., la commission hospitalière nous répond par la réduction de 20 lits. Nous réclamons (20 lits représentant 6,000 et non 3,000), et ladite commission, pour arriver à composition, rétablit spontanément 10 lits. « Mais cette demi-satisfaction n'a point suffi (pourquoi donc ?) à notre administration qui exige (de quel droit ?) le rétablissement intégral des 20 lits, sous peine (qui donc punissez-vous ?) de voir la subvention de la ville complètement supprimée. » Ah ! vous, commission hospitalière, vous usez de représailles, et, sans égards pour les intérêts du pauvre, vous donnez à votre amour-propre une demi-satisfaction. Eh ! bien, comprenez la grandeur de votre faute, et yez ! — Nous, élus de la démocratie, et républicains avant tout, nous n'userons pas, non... nous abuserons de la représaille. Nous ne donnerons pas à notre amour-propre une demi-satisfaction... nous lui donnerons une satisfaction entière. — Et, d'un trait de plume, la subvention totale est supprimée.

Le triomphe est superbe, et vous battez vaillamment l'administration hospitalière sur le dos de 90 vieillards qui n'en peuvent mais. Et sous l'ancien régime vous appeliez cela : arbitraire au premier chef, gouvernement personnel, abus de pouvoir, etc., et vous aviez tout-à-fait raison ; et nous, aujourd'hui..... ?

De grâce, un peu de raisonnement, Messieurs ; à 300 fr. par lit, 27 ou 28,000 fr. nous donnent droit à 90 lits. Ce nombre de lits vous est-il refusé ? Non, d'après vous-mêmes. Avez-vous droit et facilité de contrôle ? Oui, puisque le chef de la commune est de droit membre de la commission hospitalière. Êtes-vous décidément les propriétaires de nos deniers ou simplement nos mandataires ? Votre amour-propre fait-il loi pour nos volontés et notre liberté ?

Or, Messieurs, nous voulons, et avec nous tous les contribuables sérieux et raisonnant sans passion, nous voulons, dis-je, conserver à nos vieillards une situation qui a fait ses preuves et incontestablement la meilleure entre toutes. Nous repoussons le système que vous rêvez à la place, parce qu'il n'est ni sérieux, ni praticable, ni économique.

C'est la démonstration qui vous est réservée dans un dernier article. UN CONTRIBUABLE.

OUVERTURE DU FOURNEAU ÉCONOMIQUE.

Le Fourneau économique, établi par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, sera ouvert le mardi 31 octobre.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Le traité franco-prussien a été signé par l'empereur d'Allemagne; il avait été ratifié auparavant par le Président de la République.

L'évacuation des départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, va donc immédiatement commencer, conformément à l'article 1^{er} de la convention ; et devra être terminée le 3 novembre au plus tard.

La commission a reçu cette bonne nouvelle avec une grande satisfaction. Grâce à l'habileté de M. Pouyer-Quertier, cette grosse affaire est donc terminée, et M. Thiers doit de grands remerciements à son habile ministre des finances.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 19 Octobre 1871.

Après une journée d'arrêt, la hausse reprend aussi vigoureuse que précédemment.

Les motifs de baisse n'étaient point sérieux ; le marché s'est déchargé d'un trop-plein encombrant ; le premier prétexte venu était bon ; mais il paraît certain que les ventes qui ont été faites hier n'avaient pas le mauvais caractère d'une déroute.

Le 3 0/0 gagnait déjà à l'ouverture du marché 12 à 15 c. ; le 5 0/0 débutait avec le même succès.

Cette reprise a été le point de départ d'une série d'ordres importants sur tous les marchés. Les ordres de rente à prime ont acquis une réelle importance ; on achète de grosses parties de rentes fin prochain.

La première cote de Londres apportait 1/8 de hausse sur les consolidés ; ainsi s'évanouissaient les craintes qu'on avait conçues sur l'élévation probable du taux de l'escompte en Angleterre.

Cette hypothèse renaît avec la seconde dépêche qui remet les choses en l'état premier. Ainsi, point de changement sur les consolidés et mêmes doutes à l'endroit de l'escompte.

Les fonds français n'ont pas varié : ils sont inscrits 54 1/4 à 1/2 le 3 0/0, et 9 5/8 à 7/8 de prime le 5 0/0.

La hausse nouvelle de nos deux rentes est devenue l'occasion d'une recrudescence d'ordres sur toutes les valeurs. Le 5 0/0 italien monte, monte toujours, rien ne l'arrête. Nous ne saurions expliquer les raisons de cette incroyable prédilection des haussiers pour ce fonds ; le marché est bien conduit, la spéculation va droit devant elle, sans s'inquiéter des critiques les plus fondées. Les déficits budgétaires ne l'ébranlent pas le moins du monde, les impérieuses nécessités d'un appel au crédit ne l'émeuvent ni ne le troublent, et qui sait ? c'est peut-être cette dernière raison qui excite son zèle.

Les actions des sociétés de crédit sont moins fermes que ne le laissait espérer la hausse de la rente. Les valeurs nominatives ont contre elles des droits de mutation extrêmement élevés, ce qui est un obstacle considérable apporté aux transactions.

Les chemins sont demandés surtout au comptant. On se plaint de l'encombrement des marchandises dans certaines gares, et de leur exposition aux intempéries de la saison. Il y a de ce côté un vice qui appelle l'attention et un remède.

Les Autrichiens sont assez calmes, les Lombards aussi. Les obligations de la ville de Paris ont été un peu moins faibles ; quelques timides demandes en ont élevé la prime.

Les actions de l'immobilier sont recherchées. Celles de l'isthme de Suez valent 190 à 192 fr.

Le Mobilier français a capitalisé ses cours entre 253 et 255 fr. ; il n'en démont plus.

Le 3 0/0 finit à 57 fr. 25, en hausse de 22 c. L'Emprunt à 93 fr. 57, hausse 17 c.

BOURSE DU 20 OCTOBRE.

Dern. cours :	3 0/0	H.	0.10 c.
Emprunt	93.50	B.	0.07
Banque de Fr.	3700.00	H.	0.15
Foncier	980.00	H.	0.10
Mobilier	256.25	s. v.	0.00
Générale	571.25	s. v.	0.00
Est	565.00	B.	2.50
Lyon	927.50	s. v.	0.00
Midi	655.00	H.	2.50
Nord	1065.00	s. v.	0.00
Ouest	510.00	s. v.	0.00
Gaz	721.25	B.	3.75
Immobilier	112.50	s. v.	0.00
Transatlantiques	218.75	H.	2.50
5 0/0 italien	62.65	H.	0.05
Foncier d'Autr.	887.50	H.	2.50
Mobilier esp.	510.00	H.	12.50
Autrichiens	853.75	H.	3.75
Lombards	426.25	B.	1.25
Ville Paris 71	282.50	s. v.	0.00

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Le drame de M. de La Rounat, *Marceline*, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy frères. L'auteur l'a fait précéder d'une Préface, qui est le résumé esthétique de son œuvre. C'est une vraie profession de foi dramatique et littéraire, un manifeste en faveur de la grande épopée inaugurée par les poètes et écrivains dramatiques de 1830,

et dans lequel M. de La Rounat, s'appuyant des autorités de Victor Hugo, Balzac, et de l'auteur de *la Dame aux Camélias* et de *Diane de Lys*, revendique les droits de la passion dans l'art. Cette Préface rallumera sur plus d'un point des querelles littéraires, heureux retour vers les choses de l'esprit!

Les Rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du PAPIER WLINSI. 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LES CONTREFAÇONS
DU
CHOCOLAT-MENIER
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
LES MARQUES DE FABRIQUE
avec
le véritable nom.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 5 novembre 1871, à midi, en l'étude,

DE DIVERSES PARCELLES

DE

TERRES, ET VIGNES,

Situées communes de Distré et d'Artannes,

Provenant de la succession de la femme Fouassier-Boucheteau. Voir, pour les détails, les placards affichés.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISONS

Situées à Saumur, au port Chevallier, Occupées par MM. Unalserres, Millet, Grignon.

Ces maisons forment un ensemble qui s'étend de la rue de la Petite-Bilange au quai Saint-Nicolas. Avec cour, remise et écurie, vastes hangars, magasins et ateliers. Superficie de 900 mètres. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (318)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

AVEC COUR, ÉCURIE ET REMISE, Située à Saumur, rue du Relais, Occupée par M. Ricordeau. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (319)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE,

1° Soixante-six ares 66 centiares de pré, à Nantilly; 25 ares 50 centiares de pré, au pré Pinguet; 1 hectare 65 centiares de pré, dit le Prédès-Perchers, commune de Saumur; 2° Un hectare 47 ares 54 centiares de terre, aux Monts; 1 hectare 73 ares 10 centiares de terre, dits le pré Maillé ou les Deries, commune de St-Martin-de-la-Place;

3° Soixante ares de terre, à la Bosse; 6 ares 20 centiares de terre, à la Bosse; 41 ares 40 centiares de terre, au Noyer de la Grande-Vache, commune de Distré;

4° Quatre-vingt-un ares 49 centiares de vigne, à la Grande-Charèze ou sur la Pièce; 58 ares 25 centiares de terre, en Charazé; 1 hectare 13 ares 36 centiares de terre, au Vau-d'Artannes; 13 ares 65 centiares de terre aux Neuf-Coins ou la Maison-Blanche; 1 hectare 27 ares 85 centiares de terre, au même lieu; 67 ares 60 centiares de terre, à la Châtaigneraie ou Champ-Chillou, commune d'Artannes.

S'adresser à M. Edouard FERMÉ, à Munet, mandataire de M. le docteur Ernest MESNET, ou à M^e CLOUARD, notaire. (327)

VENTE DE BOIS

(Réduction des mises à prix.)

Le 28 octobre 1871, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie de Saumur, il sera procédé à la vente des bois ci-après:

1° lot. 46 peupliers, sur la route n° 138, commune de St-Lambert; 2° lot. Sur la route n° 147: 1° 27 peupliers, commune de Montsoreau; 2° 6 peupliers, commune de Turquant; 3° 2 acacias, commune de Dampierre. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER MAISON

Sise rue du Portail-Louis,

Ayant cour, jardin, écurie à volonté, et sortie sur la rue du Petit-Thouars.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (329)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Au château de Brézé,

Le dimanche 5 novembre 1871, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

PEUPLIERS ET BOUILLARDS,

Dépendant de la terre de Brézé,

Et les

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées.

1° La coupe des Lions, contenant 24 hectares 44 ares 35 centiares.

2° La coupe de la Couche-au-Loup, contenant 24 hectares 62 ares.

3° La coupe de la Petite-Sablonnaire, contenant 9 hectares 65 ares 9 centiares.

4° La coupe de la Touche-Ronde, contenant 6 hectares 55 ares 25 centiares.

5° La coupe de l'Etang, contenant 16 hectares 8 ares 26 centiares.

6° Soixante pieds de bouillards, situés à la Butte-Mouron.

7° Cent soixante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Gallienne.

8° Cent quarante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Taille-des-Pommiers.

9° Soixante-dix pieds de peupliers, situés dans la Gache-de-Baffoux.

Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.

Ces différentes ventes sont toutes situées commune de Brézé, excepté la coupe de l'Etang, qui est située commune d'Épieds.

S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Ensemble ou séparément,

MAISON DUVEAU-GIRARD

Rue Royale, n° 1,

QUATRE CHAMBRES, au premier étage, une mansarde;

DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée;

DEUX GRANDES CAVES, remise et écurie.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

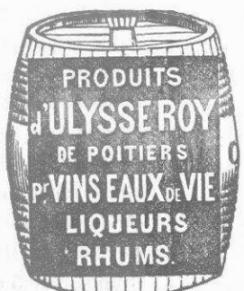
S'adresser à M. FORGE. (98)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Un jeune homme, occupé aux écritures dans les bureaux depuis plusieurs années, muni de bons certificats, demande une place dans le commerce. S'adresser au bureau du journal.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignal-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^e, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée).

RIELANT,

Dentiste,

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, cancers du sein, épilepsie, ulcères, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladie de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie, et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le docteur ROBBE, médecin homéopathe, 42, rue d'Amsterdam, à PARIS. — Par correspondance, affranchir. (330)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

LE REPRODUCTEUR pour imprimer soi-même, dont Ragueneau est l'inventeur breveté, permet d'imprimer instantanément, avec une facilité inouïe de 1 à 1,000 exemplaires, écritures, plans, dessins, musique tracés avec l'encre sur papier comme à l'ordinaire. — Succès infailible garanti. Prix selon format. — Rue Joquelet 5-7 et 10 Paris. (244)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRERES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Soulagement sensible dès le premier jour.

Pour en prouver l'efficacité
ON DONNE GRATIS
10 pastilles
A LA PHARMACIE
SPECIAL CONTRE LA TOUX
COLOMER
PHARMACIEN
R. Montmartre, 103
PARIS.
Boîtes: 1 fr. et 1 fr. 50 dans les pharmacies (1 fr. 25 et 1 fr. 75 par la poste, franco). (323)

Saumur, P. GODET, imprimeur

A LA VILLE DE PARIS

TOILES,
CONFECTIONS HOMMES,
Draperies.

NOUVEAUTÉS

SOIERIES,
CONFECTIONS DAMES,
Nouveautés.

GROS ET DÉTAIL

Place Saint-Pierre,

GROS ET DÉTAIL

SAUMUR

MERCERIE.

ARTICLES pour MARIAGES

BONNETERIE.

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes.

Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.

CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS

POUR

Hommes, Jeunes gens et Enfants.

Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabans, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc.

Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.